

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis. Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34. Bruxelles, à l'Office de Publicité.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 3 fr. 50. — Six mois, 6 fr. — Un an, 12 fr.
Nord, Paris-Calais, Boulogne, Amiens : Trois mois, 4 fr. 50.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, LE 8 MAI 1883

L'attitude de l'Allemagne

On a beaucoup remarqué l'attitude réservée de l'Allemagne, dans la question anglo-russe. La situation prépondérante qu'elle occupe en Europe, et ses excellentes relations avec la Russie et l'Angleterre, semblaient la désigner pour le rôle de médiatrice. Personne n'aurait été étonné de voir le gouvernement allemand intervenir amicalement dans le débat, pour rétablir l'entente entre les deux parties en présence.

Le gouvernement allemand ne semble pas, jusqu'à présent, avoir dit le moindre mot, avoir fait la moindre démarche dans ce sens. Son abstention donne à croire que peut-être le tout puissant chancelier de l'Empire n'aurait pas été désolé plus que de raison de voir le différend anglo-russe aboutir à une guerre. Quoi qu'il en soit, si la bonne harmonie se rétablit définitivement entre la Russie et l'Angleterre, le gouvernement allemand n'y aura été pour rien.

Mais la bonne harmonie n'est pas encore définitivement rétablie, puisque la grosse question de la délimitation de la frontière reste pendante. Et aujourd'hui, nous voyons les journaux allemands, qui puisent leurs inspirations à la chancellerie de Berlin, insister sur les difficultés que présentera le règlement de cette question, comme s'ils voulaient jeter de l'huile sur le feu, et faire naître les craintes de guerre. C'est ainsi que la *Post* publie un article peu bienveillant pour la Russie et tout-à-fait malveillant pour l'Angleterre, dans lequel nous lisons les lignes suivantes :

« Rien n'est moins certain que le règlement amiable de la question de la frontière. Si l'Angleterre cède aux exigences de la Russie, elle sacrifie la sécurité militaire de l'Afghanistan. D'autre part, si la Russie se contente d'avoir reculé sa frontière vers le sud et si elle abandonne les points importants qu'elle a occupés, elle s'expose au reproche d'avoir engagé son action bien à la légère. »

Si, à Londres et à Pétersbourg, on suivait les conseils de la *Post*, on ne se ferait, ni d'une part, ni de l'autre, aucune concession dans la question de la délimitation de frontière. La Russie, pour ne pas s'exposer au reproche d'avoir engagé son action à la légère, exigerait que l'Angleterre lui reconstruît la possession de tous les points récemment occupés par ses troupes, et, d'un autre côté, l'Angleterre, pour ne pas sacrifier la sécurité militaire de l'Afghanistan, exigerait que les divers points occupés par ses troupes russes fussent cédés à l'émir Abdur-Rahman.

Dans ces conditions, il n'y aurait pas moyen de s'entendre. Après avoir évité de faire la guerre pour l'incident de Pendjeh, on ne pourrait pas éviter de la faire pour la question de la délimitation des frontières. Suivant un proverbe connu, on n'aurait reculé que pour mieux sauter.

Si la *Post* et les autres feuilles allemandes, qui semblent vouloir exciter l'Angleterre et la Russie l'une contre l'autre, sont, à un degré quelconque, les interprètes de la pensée de M. de Bismarck, il est permis de croire que le chancelier ne demanderait pas mieux que de voir les deux grandes puissances, qu'il appelle lui-même « la baigne et l'éléphant », s'engager dans un duel qui, de quelque façon qu'il se termine, ne pourrait que les affaiblir l'une et l'autre.

Dans quel but M. de Bismarck souhaiterait-il l'affaiblissement de l'Angleterre et de la Russie? Il ne peut souhaiter l'affaiblissement de l'Angleterre que pour fortifier la situation de l'Allemagne, au point de vue maritime et au point de vue colonial. Il ne peut souhaiter l'affaiblissement de la Russie que pour avoir les mains plus libres en Europe.

Mardi, il n'y avait séance ni à la Chambre des députés ni au Sénat. Parmi les quelques sénateurs qui s'étaient rendus, néanmoins, au palais de Luxembourg, on s'entretenait d'actualité de liste et des modifications que la commission veut introduire dans le projet de loi. D'après le *Sieck*, ces modifications sont au nombre de deux : le projet de loi accorde un député pour 70,000 habitants et un député en plus pour toute fraction au-dessus, quel que soit le chiffre de cette fraction. La commission sénatoriale voudrait que le député en plus ne fut accordé que pour une fraction de 35,000 habitants. Et le *Sieck* déclare que cette modification serait encore plus logique que la première.

Enfin, le *Sieck* ajoute que la commission sénatoriale avait eu la pensée de partager le département de la Seine en deux sections électorales, et que cette idée a été abandonnée « sur l'avis du ministre ». Faut-il en conclure que le ministre accepte les deux autres modifications? On avait beaucoup dit que le gouvernement allait demander au Sénat d'adopter, sans y rien changer, le projet voté par la Chambre, afin d'éviter le péril d'une nouvelle discussion. Le

Sieck étant réputé pour avoir les confidences de M. Brisson, on se demande si le gouvernement a brisé, d'un coup, son opinion.

LA LOI DE RÉLÉGATION

Tout indique, qu'enfin, la loi contre les récidivistes, les souteneurs et les gens sans aveu, qui sont une menace perpétuelle contre la sûreté des individus et l'ordre public, va être définitivement votée. On annonce que le gouvernement s'est mis d'accord avec la commission de la Chambre, et que les lieux de rélegation sont convenus. Or, à ce moment, on a pu voir qu'aboutit, il ne faut plus récidiver sur le passé. Jamais loi n'a été plus nécessaire, en présence des crimes abominables qui, chaque jour, jettent l'inquiétude et l'effroi dans la population de nos grandes villes.

La statistique criminelle, qui vient d'être publiée atteste bien que la criminalité a diminué dans la France entière, et des moralistes sentimentaux s'emparent de ce fait pour prétendre qu'il n'y a pas lieu de s'émouvoir, ni de recourir à des moyens exceptionnels de préservation. La statistique peut avoir raison pour l'ensemble du pays; mais il est hors de doute que les grands centres, où les brigands de profession affluent, par une foule de motifs d'intérêt, ont vu, au contraire, augmenter les crimes graves. Or, ce sont ces immenses foyers, qu'il importe d'épurer et de rendre salubres, au point de vue de la moralité publique. C'est là surtout que la loi des récidivistes trouvera sa plus large et sa plus utile application; c'est là qu'elle doit être mise en œuvre, d'une main ferme et sûre.

À cet égard, le gouvernement avait réclaté un droit exorbitant d'arbitraire, auquel il a bien fait ensuite de renoncer. Il demandait qu'on laissât à l'administration le droit d'appliquer ou de ne pas appliquer la loi, suivant les circonstances. Rien ne pouvait être plus dangereux qu'une telle latitude. C'est d'ailleurs, la violation manifeste des droits supérieurs des tribunaux criminels. Quand les juges ont prononcé, l'administration n'a plus qu'à exécuter la sentence. Il y aurait eu, en ce cas, une véritable usurpation du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire.

Qu'on comprenne à quels abus l'exercice de cette faculté exécutrice, voire pouvait donner lieu? Dieu sait à quelles influences pourrait céder l'administration et à quel point l'esprit de parti pourrait peser sur ses décisions! Il ne s'agit pas ici de considérations étrangères au but que tout commandement de poursuivre énergiquement; ce but, c'est de délivrer la société de ces malfaiteurs qui ne violent que par le vol et le vol et le meurtre. Pour l'atténuer, il faut armer puissamment la justice et la police de forces nouvelles, et surtout les armer contre leurs propres faiblesses, en faisant, de la transportation, en certains cas déterminés, une obligation absolue.

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE

Berlin, 6 mai, 6 h. 30, soir. — Dans les sphères gouvernementales et diplomatiques, on semble se préoccuper de la sécurité militaire de l'Afghanistan, exigerait que les divers points occupés par ses troupes russes fussent cédés à l'émir Abdur-Rahman.

Dans ces conditions, il n'y aurait pas moyen de s'entendre. Après avoir évité de faire la guerre pour l'incident de Pendjeh, on ne pourrait pas éviter de la faire pour la question de la délimitation des frontières. Suivant un proverbe connu, on n'aurait reculé que pour mieux sauter.

Si la *Post* et les autres feuilles allemandes, qui semblent vouloir exciter l'Angleterre et la Russie l'une contre l'autre, sont, à un degré quelconque, les interprètes de la pensée de M. de Bismarck, il est permis de croire que le chancelier ne demanderait pas mieux que de voir les deux grandes puissances, qu'il appelle lui-même « la baigne et l'éléphant », s'engager dans un duel qui, de quelque façon qu'il se termine, ne pourrait que les affaiblir l'une et l'autre.

Dans quel but M. de Bismarck souhaiterait-il l'affaiblissement de l'Angleterre et de la Russie? Il ne peut souhaiter l'affaiblissement de l'Angleterre que pour fortifier la situation de l'Allemagne, au point de vue maritime et au point de vue colonial. Il ne peut souhaiter l'affaiblissement de la Russie que pour avoir les mains plus libres en Europe.

Mardi, il n'y avait séance ni à la Chambre des députés ni au Sénat. Parmi les quelques sénateurs qui s'étaient rendus, néanmoins, au palais de Luxembourg, on s'entretenait d'actualité de liste et des modifications que la commission veut introduire dans le projet de loi. D'après le *Sieck*, ces modifications sont au nombre de deux : le projet de loi accorde un député pour 70,000 habitants et un député en plus pour toute fraction au-dessus, quel que soit le chiffre de cette fraction. La commission sénatoriale voudrait que le député en plus ne fut accordé que pour une fraction de 35,000 habitants. Et le *Sieck* déclare que cette modification serait encore plus logique que la première.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 7 mai. — Le conseil n'a pas encore été appelé à délibérer jusqu'ici sur l'époque à laquelle devraient être faites les élections pour le renouvellement de la Chambre. Tous les renseignements recueillis se rapportent à des projets de fondement.

Paris, 7 mai. — La France libre publie l'information suivante : « Le ministre de l'intérieur se propose de convoquer à Paris tous les maires des villes les plus importantes de France pour les derniers jours du mois courant. »

Paris, 7 mai. — On assure que le traité avec le Cambodge n'a point été mis à l'ordre du jour en

même temps que celui de Hué, c'est parce que le ministre de la marine se réservait de l'étudier pour y introduire certaines modifications.

Le prochain emprunt

Paris, 7 mai. — En ce moment, les travaux de la commission du budget se poursuivent avec un grand zèle. Le ministre des finances, M. Sadi-Carnot, accepte bien les lignes principales du budget préparé par son prédécesseur, M. Tirard, mais il ne semble pas qu'il ait pris encore une solution définitive relativement à l'emprunt de 600 millions en rentes à 3 0/0 perpétuelles, dont M. Tirard avait proposé les éléments avant de quitter le ministère.

Le rendement des impôts

Paris, 7 mai. — Le produit des impôts indirects, pendant le mois d'avril, a donné une moins-value de 2,300,000 francs par rapport aux évaluations, mais une plus-value de 1,119,860 francs par rapport aux recouvrements d'avril 1884.

Manifeste impérialiste

Paris, 7 mai. — On lit dans la *Patrie* : « Le *Figaro* entre-tout en main ses lecteurs du Comité impérialiste de l'appel au peuple. »

Mort de M. Gibiat

Paris, 7 mai. — On annonce la mort de M. Gibiat, directeur du *Conservateur* de Chine.

Explosion d'une poudrière

Bordeaux, 7 mai. — Une explosion a eu lieu hier à la poudrière de Saint-Médard, située à onze kilomètres de Bordeaux, dans la partie où se fabrique la poudre de mine.

Éruption du Vésuve

Rome, 7 mai. — On signale une recrudescence d'activité dans l'éruption du Vésuve.

Événements d'Amérique

New-York, 7 mai. — Il a été annoncé un verdict de culpabilité en faveur de Richard Short, dans le bureau de O'Donnovan Rossa, avait frappé à coups de poignard Thomas Phelan.

UN ARBITRE

La guerre a parfois des balances — comme Thémis — parmi les humains. Notre prince de Roumanie, sous les murailles du Capitole, quand il jeta sa lourde épée dans le plateau qui pesait la rançon. De nos jours, c'est avant le combat que la guerre prend ses balances. Elle met de chaque côté, les griefs de chaque peuple; et elle prie un souverain d'examiner lequel des plateaux pèche.

Cette fonction vient d'être dévolue, par Londres et par St Pétersbourg, à Sa Majesté Christian IX, roi de Danemark, des Vandales et des Goths, duc de Slesvig-Holstein, etc. Le roi de Danemark est l'arbitre choisi pour juger du récent conflit et rendre la paix à l'Europe. Il va décider souverainement, comme Alexandre, roi de rois, ou plutôt comme Jupiter, le chef de l'assemblée des dieux.

Le roi Christian IX est, ainsi qu'on le sait, le père de Maria Feodorovna, impératrice de Russie, et le père d'Alexandra Caroline, princesse de Galles. S'il y eût eu guerre entre les deux pays, on ne s'en dût pas autrement du cour de Christian IX aurait penché. On ne trouve un pareil chaos de sentiments qu'au Théâtre-Français, alors qu'on y joue les *Horaces*, et que Sabine, sœur de Curiaque et femme du guerrier romain, déclare les vers de Corneille.

C'est un rôle bien glorieux que de rendre la paix au monde. Cette pensée pourra soutenir le vieux roi dans les difficultés de sa tâche. Il faut, en effet, que Christian IX s'efforce de donner satisfaction aux deux parties, — et cependant, par la force des choses, l'une d'elles sera lésée.

du traité de Londres du 8 mai 1852, et en vertu de la loi de succession danoise du 31 juillet 1833. Il succéda au roi Frédéric VII, si populaire et si aimé; et l'on rapporte qu'il fut choisi parce que, sous-tout tous les princes allemands, il n'avait pas porté les armes, en 1848, contre le Danemark.

Christian IX s'est rapidement rendu populaire dans son royaume. Il a ces fortes vertus de famille, le souci de la dignité humaine et royale, dont les peuples du Nord sont si susceptibles. Tout est immense et tout accablant d'influence et de pouvoir moral, qui le met aujourd'hui, l'œuf peut dire, aux faites des rois de l'Europe, lui est d'ailleurs venu par la famille, par les mariages de ses enfants. *Tu felix Austria nibe*, affirme un vieux conte diplomatique. On en peut dire autant du roi de Danemark.

Aussi, Christian IX se montre-t-il fier et heureux de ses enfants, avec une effusion charmante. Sa Majesté danoise fait partie, ainsi que la plupart des princes de l'Europe, de la « Société d'Étude de Copenhague et confédération danoise ». Je ne cite pas le nom de ce danois; cela semblerait trop sauvage. Chaque année, l'Association donne un déjeuner à son souverain, le jour anniversaire de sa naissance, c'est-à-dire le 8 avril. Aux toasts, le Roi prend la parole, et tous, il commence ainsi :

« Mes frères (c'est la formule de rigueur), je suis très heureux de vous donner de bonnes nouvelles de mes chers enfants... »

Il est de fait que Sa Majesté peut en donner, de bonnes nouvelles. Outre ses deux filles, Alexandra et Dagmar, elle a maintenu Maria-Feodorovna — son grand fils Georges est roi de Grèce. Le roi Christian IX est plus heureux que Louis XIV dans toute sa gloire. Il voit régner son propre fils — tandis que Philippe V, roi d'Espagne, n'était que le petit-fils du Grand Roi.

De plus, la princesse Thyra, troisième fille de Christian IX, a épousé le duc de Cumberland, héritier du trône de Hanovre. Seul, le sixième enfant du Roi, le prince Valdemar, qui a présentement vingt-sept ans, n'est encore que lieutenant en premier de la marine royale. Mais, au premier royaume qui va se former, l'Europe y verra à l'œuvre.

C'est le château de Fredensborg et ses magnifiques jardins qui ont vu grandir tous ces jeunes princes et ces princesses, sauriez-vous mariés. C'est là encore que Christian reçut ses hôtes impériaux de Londres et de Saint-Petersbourg. Les chambres d'enfants sont restées telles qu'elles étaient jadis. Les joujoux sont dans les armoires; la princesse Dagmar a écrit, pour ses petits frères et sœurs, quand elle allait partir pour la Russie, *Adieu, mon Fredensborg bien-aimé*, — et la vitre se voit encore; le roi de Grèce retrouverait tous ses meubles dans le même ordre. Au reste, les belles fêtes et les bonheurs de Fredensborg ont été, ainsi qu'auparavant, des cris d'enfants joyeux et des ébats précoces.

En effet, le prince héritier Frédéric a été marié à la princesse de Prusse, et a deux enfants de six ans et de quatre ans, dont le plus âgé a quinze ans.

Quant le roi Christian est seul, par aventure, il va passer l'été au château de Bernstorff. Cela arrive rarement.

La vie du Roi est d'ailleurs des plus simples. Les habitants de Copenhague connaissent bien la promenade du matin de Sa Majesté, Christian IX, en va, à pied, bonnement, par les rues de la ville, escorté de ses deux grands chiens qui forment la toute sa garde. Tous les habitants de Copenhague ont vu grandir tous ces jeunes princes et ces princesses, sauriez-vous mariés. C'est là encore que Christian reçut ses hôtes impériaux de Londres et de Saint-Petersbourg. Les chambres d'enfants sont restées telles qu'elles étaient jadis. Les joujoux sont dans les armoires; la princesse Dagmar a écrit, pour ses petits frères et sœurs, quand elle allait partir pour la Russie, *Adieu, mon Fredensborg bien-aimé*, — et la vitre se voit encore; le roi de Grèce retrouverait tous ses meubles dans le même ordre. Au reste, les belles fêtes et les bonheurs de Fredensborg ont été, ainsi qu'auparavant, des cris d'enfants joyeux et des ébats précoces.

En effet, le prince héritier Frédéric a été marié à la princesse de Prusse, et a deux enfants de six ans et de quatre ans, dont le plus âgé a quinze ans.

Quant le roi Christian est seul, par aventure, il va passer l'été au château de Bernstorff. Cela arrive rarement.

La vie du Roi est d'ailleurs des plus simples. Les habitants de Copenhague connaissent bien la promenade du matin de Sa Majesté, Christian IX, en va, à pied, bonnement, par les rues de la ville, escorté de ses deux grands chiens qui forment la toute sa garde. Tous les habitants de Copenhague ont vu grandir tous ces jeunes princes et ces princesses, sauriez-vous mariés. C'est là encore que Christian reçut ses hôtes impériaux de Londres et de Saint-Petersbourg. Les chambres d'enfants sont restées telles qu'elles étaient jadis. Les joujoux sont dans les armoires; la princesse Dagmar a écrit, pour ses petits frères et sœurs, quand elle allait partir pour la Russie, *Adieu, mon Fredensborg bien-aimé*, — et la vitre se voit encore; le roi de Grèce retrouverait tous ses meubles dans le même ordre. Au reste, les belles fêtes et les bonheurs de Fredensborg ont été, ainsi qu'auparavant, des cris d'enfants joyeux et des ébats précoces.

En effet, le prince héritier Frédéric a été marié à la princesse de Prusse, et a deux enfants de six ans et de quatre ans, dont le plus âgé a quinze ans.

Quant le roi Christian est seul, par aventure, il va passer l'été au château de Bernstorff. Cela arrive rarement.

La vie du Roi est d'ailleurs des plus simples. Les habitants de Copenhague connaissent bien la promenade du matin de Sa Majesté, Christian IX, en va, à pied, bonnement, par les rues de la ville, escorté de ses deux grands chiens qui forment la toute sa garde. Tous les habitants de Copenhague ont vu grandir tous ces jeunes princes et ces princesses, sauriez-vous mariés. C'est là encore que Christian reçut ses hôtes impériaux de Londres et de Saint-Petersbourg. Les chambres d'enfants sont restées telles qu'elles étaient jadis. Les joujoux sont dans les armoires; la princesse Dagmar a écrit, pour ses petits frères et sœurs, quand elle allait partir pour la Russie, *Adieu, mon Fredensborg bien-aimé*, — et la vitre se voit encore; le roi de Grèce retrouverait tous ses meubles dans le même ordre. Au reste, les belles fêtes et les bonheurs de Fredensborg ont été, ainsi qu'auparavant, des cris d'enfants joyeux et des ébats précoces.

En effet, le prince héritier Frédéric a été marié à la princesse de Prusse, et a deux enfants de six ans et de quatre ans, dont le plus âgé a quinze ans.

Quant le roi Christian est seul, par aventure, il va passer l'été au château de Bernstorff. Cela arrive rarement.

La vie du Roi est d'ailleurs des plus simples. Les habitants de Copenhague connaissent bien la promenade du matin de Sa Majesté, Christian IX, en va, à pied, bonnement, par les rues de la ville, escorté de ses deux grands chiens qui forment la toute sa garde. Tous les habitants de Copenhague ont vu grandir tous ces jeunes princes et ces princesses, sauriez-vous mariés. C'est là encore que Christian reçut ses hôtes impériaux de Londres et de Saint-Petersbourg. Les chambres d'enfants sont restées telles qu'elles étaient jadis. Les joujoux sont dans les armoires; la princesse Dagmar a écrit, pour ses petits frères et sœurs, quand elle allait partir pour la Russie, *Adieu, mon Fredensborg bien-aimé*, — et la vitre se voit encore; le roi de Grèce retrouverait tous ses meubles dans le même ordre. Au reste, les belles fêtes et les bonheurs de Fredensborg ont été, ainsi qu'auparavant, des cris d'enfants joyeux et des ébats précoces.

En effet, le prince héritier Frédéric a été marié à la princesse de Prusse, et a deux enfants de six ans et de quatre ans, dont le plus âgé a quinze ans.

Quant le roi Christian est seul, par aventure, il va passer l'été au château de Bernstorff. Cela arrive rarement.

COULISSES DU PARLEMENT

CHAMBRE

Paris, 7 mai. — M. Allain-Targé, ministre de l'intérieur, demandera que les moyens employés, afin de prévenir la récidive, viennent en discussion immédiatement après la loi sur les récidivistes.

Paris, 7 mai. — M. Laisant a été entendu par la commission chargée d'examiner la demande de mise en accusation du ministre Ferry.

M. Laisant s'est spécialement appuyé sur ce fait que le ministre Ferry a violé la Constitution en déclarant la guerre sans l'autorisation du Parlement.

Il a contiquement trompé pays par ses fausses déclarations. L'instruction montrera, du reste, dans quelle mesure des considérations financières d'intérêt privé ont joué un rôle dans cette affaire du Tonkin.

Elle montrera également combien la direction donnée aux opérations militaires par M. Ferry a été inspirée par des considérations purement politiques.

L'égalité devant la loi s'impose dans cette affaire plus que dans toute autre, a dit en terminant M. Laisant.

La commission entendra demain M. Delafosse. Les procès-verbaux seront été remis à M. Lefebvre, président de ladite commission.

Les extrêmes-gauches examinaient, samedi, une pétition émanant d'un groupe de socialistes en faveur de l'amnistie. Dans ce sens, les députés de gauche se sont prononcés à l'unanimité pour l'adoption de la mesure.

M. Soubie, — Au nom des électeurs de mon département, je prie la commission d'acquiescer au projet de loi relatif à la suppression de ce département.

M. le Bataillard répond que le rapporteur, M. Xavier Blanc, est malade; mais il espère pouvoir être présent à la séance du Sénat du 11 mai, et la commission se réunira immédiatement pour entendre la lecture de son travail. (Approbation.)

Le Sénat, sur le rapport de M. Lavalley, valide l'élection de M. Millet-Fontarabie, nommé dans la colonie de la Réunion.

Le Sénat s'est réuni mardi, 3 heures. La séance est levée à 4 h. 20 m.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Paris, 7 mai. — M. Laisant a été entendu par la commission chargée d'examiner la demande de mise en accusation du ministre Ferry.

M. Laisant s'est spécialement appuyé sur ce fait que le ministre Ferry a violé la Constitution en déclarant la guerre sans l'autorisation du Parlement.

Il a contiquement trompé pays par ses fausses déclarations. L'instruction montrera, du reste, dans quelle mesure des considérations financières d'intérêt privé ont joué un rôle dans cette affaire du Tonkin.

Elle montrera également combien la direction donnée aux opérations militaires par M. Ferry a été inspirée par des considérations purement politiques.

L'égalité devant la loi s'impose dans cette affaire plus que dans toute autre, a dit en terminant M. Laisant.

La commission entendra demain M. Delafosse. Les procès-verbaux seront été remis à M. Lefebvre, président de ladite commission.

Les extrêmes-gauches examinaient, samedi, une pétition émanant d'un groupe de socialistes en faveur de l'amnistie. Dans ce sens, les députés de gauche se sont prononcés à l'unanimité pour l'adoption de la mesure.

M. Soubie, — Au nom des électeurs de mon département, je prie la commission d'acquiescer au projet de loi relatif à la suppression de ce département.

M. le Bataillard répond que le rapporteur, M. Xavier Blanc, est malade; mais il espère pouvoir être présent à la séance du Sénat du 11 mai, et la commission se réunira immédiatement pour entendre la lecture de son travail. (Approbation.)

Le Sénat, sur le rapport de M. Lavalley, valide l'élection de M. Millet-Fontarabie, nommé dans la colonie de la Réunion.

Le Sénat s'est réuni mardi, 3 heures. La séance est levée à 4 h. 20 m.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Paris, 7 mai. — M. Laisant a été entendu par la commission chargée d'examiner la demande de mise en accusation du ministre Ferry.

M. Laisant s'est spécialement appuyé sur ce fait que le ministre Ferry a violé la Constitution en déclarant la guerre sans l'autorisation du Parlement.

Il a contiquement trompé pays par ses fausses déclarations. L'instruction montrera, du reste, dans quelle mesure des considérations financières d'intérêt privé ont joué un rôle dans cette affaire du Tonkin.

Elle montrera également combien la direction donnée aux opérations militaires par M. Ferry a été inspirée par des considérations purement politiques.

L'égalité devant la loi s'impose dans cette affaire plus que dans toute autre, a dit en terminant M. Laisant.

La commission entendra demain M. Delafosse. Les procès-verbaux seront été remis à M. Lefebvre, président de ladite commission.

Les extrêmes-gauches examinaient, samedi, une pétition émanant d'un groupe de socialistes en faveur de l'amnistie. Dans ce sens, les députés de gauche se sont prononcés à l'unanimité pour l'adoption de la mesure.

M. Soubie, — Au nom des électeurs de mon département, je prie la commission d'acquiescer au projet de loi relatif à la suppression de ce département.

M. le Bataillard répond que le rapporteur, M. Xavier Blanc, est malade; mais il espère pouvoir être présent à la séance du Sénat du 11 mai, et la commission se réunira immédiatement pour entendre la lecture de son travail. (Approbation.)

Le Sénat, sur le rapport de M. Lavalley, valide l'élection de M. Millet-Fontarabie, nommé dans la colonie de la Réunion.

Le Sénat s'est réuni mardi, 3 heures. La séance est levée à 4 h. 20 m.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal a tenu, mardi soir, sa première séance de la session de mai. L'ordre du jour était très chargé, comme il arrive habituellement à pareille époque; néanmoins toutes les questions inscrites ont été traitées au cours de la séance.

L'acte le plus important de la séance de mardi est le vote en faveur du rétablissement des propositions; il a été émis sur la proposition de M. Paul Dazin, et nous en avons parlé dans notre numéro de samedi dernier. Nous ne devons à nos lecteurs de retenir l'incident qui a précédé ce vote.

M. le maire avait mis aux voix le vote formulé par M. Paul Dazin, et le conseil l'avait adopté sans débat et par majorité. M. Desobry, dit alors M. Lagache, nous tenons à constater votre amabilité et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

M. Desobry fit observer qu'il n'y avait pas eu majorité, puisque les membres s'étaient abstenus de lever la main. Sur la demande de M. Paul Dazin, M. le maire procéda immédiatement au vote nominal et par majorité. M. Desobry, dit alors M. Lagache, nous tenons à constater votre amabilité et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

M. Desobry fit observer qu'il n'y avait pas eu majorité, puisque les membres s'étaient abstenus de lever la main. Sur la demande de M. Paul Dazin, M. le maire procéda immédiatement au vote nominal et par majorité. M. Desobry, dit alors M. Lagache, nous tenons à constater votre amabilité et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

M. Desobry fit observer qu'il n'y avait pas eu majorité, puisque les membres s'étaient abstenus de lever la main. Sur la demande de M. Paul Dazin, M. le maire procéda immédiatement au vote nominal et par majorité. M. Desobry, dit alors M. Lagache, nous tenons à constater votre amabilité et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

M. Desobry fit observer qu'il n'y avait pas eu majorité, puisque les membres s'étaient abstenus de lever la main. Sur la demande de M. Paul Dazin, M. le maire procéda immédiatement au vote nominal et par majorité. M. Desobry, dit alors M. Lagache, nous tenons à constater votre amabilité et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

M. Desobry fit observer qu'il n'y avait pas eu majorité, puisque les membres s'étaient abstenus de lever la main. Sur la demande de M. Paul Dazin, M. le maire procéda immédiatement au vote nominal et par majorité. M. Desobry, dit alors M. Lagache, nous tenons à constater votre amabilité et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

M. Desobry fit observer qu'il n'y avait pas eu majorité, puisque les membres s'étaient abstenus de lever la main. Sur la demande de M. Paul Dazin, M. le maire procéda immédiatement au vote nominal et par majorité. M. Desobry, dit alors M. Lagache, nous tenons à constater votre amabilité et ferons en sorte de vous donner satisfaction.

M. Desobry fit observer qu'il n'y avait pas eu majorité, puisque les membres s'étaient abstenus de lever la main. Sur la demande de M. Paul Dazin, M. le maire procéda immédiatement au vote nominal et par majorité. M. Desobry, dit